



DECLASSIFIÉ*
AS/Mon(2015)21
18 juin 2015
Fmondoc21_2015
or. angl.

Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

Respect des obligations et engagements de l'Ukraine

Note d'information des corapporteurs sur leur visite d'information à Kiev, Dnipropetrovs'k et Kharkiv (du 18 au 22 mai 2015)

Corapporteurs : Mme Mailis Reps (Estonie, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe) et M. Jean-Claude Mignon (France, Groupe du Parti populaire européen)

I. Introduction

1. Notre visite faisait suite à celle effectuée en mars cette année et portait globalement sur les développements régionaux intervenus dans les oblasts de Dnipropetrovsk et de Kharkiv, limitrophes de la zone de conflit. Elle visait également à s'informer des derniers développements concernant le processus de réforme (constitutionnelle) et en particulier la décentralisation. Les visites que nous avons effectuées dans les régions nous ont permis d'évaluer sur place le niveau d'adhésion à ces réformes et les points de vue en la matière. Au cours de ces visites, nous avons rencontré plusieurs acteurs régionaux de premier plan qui ont une influence directe sur l'évolution de la situation nationale.

2. Dans le cadre de notre visite, nous avons notamment rencontré le Président de la Verkhovna Rada, le ministre de l'Intérieur, le vice-Premier ministre et ministre du Développement régional, de la Construction, du Logement et des Services publics, le chef adjoint de l'administration présidentielle, le président de la délégation ukrainienne auprès de l'Assemblée, les gouverneurs de Kharkiv et de Dnipropetrovsk, les présidents des conseils régionaux de Kharkiv et de Dnipropetrovsk, les premiers adjoints aux maires de Dnipropetrovsk et de Kharkiv, les chefs régionaux du SBU à Kharkiv et à Dnipropetrovsk, les anciens vice-gouverneurs de Dnipropetrovsk, MM. Sviatoslav Oleynik et Guennadi Korban, les membres du groupe parlementaire « Contrôle démocratique », le leader du bloc d'opposition et ancien candidat à l'élection présidentielle, M. Mikhaïlo Dobkine, ainsi que des représentants de la société civile et de la communauté internationale à Dnipropetrovsk et Kharkiv. Le programme de la visite est joint en annexe.

3. Nous tenons à remercier la Verkhovna Rada ainsi que le chef du Bureau du Conseil de l'Europe à Kiev et son secrétariat pour l'organisation du programme de visite et l'assistance aimablement fournie à notre délégation. Nous sommes également reconnaissants au chef de la mission d'observation des droits de l'homme de l'ONU en Ukraine pour son assistance dans l'organisation des visites à Kharkiv et Dnipropetrovsk.

II. Développements récents

4. Comme indiqué dans notre note d'information précédente, en raison de l'adoption de l'Ensemble de mesures de Minsk, la mise en œuvre du programme de réforme est étroitement liée au règlement du conflit, tel que prévu par les accords de Minsk.

* Document déclassifié par la Commission lors de sa réunion du 4 septembre 2015.

5. La présente note d'information n'a pas pour propos de décrire dans le détail les développements relatifs à la mise en œuvre de l'ensemble de mesures visant à mettre en œuvre les accords de Minsk signés le 12 février 2015 à Minsk, et en particulier l'accord de cessez-le-feu qui en fait partie. Celui-ci, malheureusement, est violé quotidiennement par toutes les parties au conflit. De plus, des armes lourdes continuent d'être présentes dans la zone d'exclusion, en violation des accords de Minsk. Les violations de l'accord de cessez-le-feu et la concentration d'armes interdites dans la zone d'exclusion sont particulièrement prononcées dans les environs de Donetsk et de Marioupol. Si l'accord de cessez-le-feu s'est traduit par l'absence d'hostilités de grande envergure, les violations continues des accords de Minsk font cependant craindre une escalade du conflit, qui pourrait se produire à tout moment. Compte tenu du nombre de personnes qui ont perdu la vie sur le front depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu, plusieurs interlocuteurs ont mis en doute l'existence même de ce cessez-le-feu.

6. L'impact du conflit militaire et le sentiment de fragilité concernant l'accord de cessez-le-feu sont particulièrement forts dans les oblasts de Kharkiv et de Dnipropetrovsk, limitrophes de la zone de conflit (ou zone de l'opération antiterroriste (OAT)). Les dépouilles des personnes décédées au cours des hostilités sont rapatriées à Kharkiv et à Dnipropetrovsk et les blessés sont soignés dans les centres médicaux de ces villes. Cette situation, et l'afflux permanent de PDI en provenance de la zone de conflit, mettent à rude épreuve les services sociaux et les économies de ces deux régions. Cet afflux a provoqué une hausse du chômage et une baisse des salaires et les tensions entre la population locale et les PDI se sont accrues.

7. Le 6 mai 2015 ont été constitués les quatre groupes de travail prévus dans l'Ensemble de mesures pour l'application des accords de Minsk. Les personnalités suivantes ont été nommées à la tête de ces groupes :

- a) Sécurité : M. l'Ambassadeur Ertugrul Apakan (chef de la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine) ;
- b) Affaires politiques : M. l'Ambassadeur Pierre Morel
- c) PDI/réfugiés et aide humanitaire : M. Thomas Mirow (ancien président de la BERD)
- d) Affaires et redressement économiques : Mme l'Ambassadrice Heidi Tagliavini (présidente par intérim)

8. Ces groupes de travail se sont de nouveau réunis les 19 mai et 1^{er} juin 2015. Aucun résultat concret n'est à signaler. Une nouvelle réunion est prévue le 19 juin, mais, à l'heure où la présente note est rédigée, on ignore quelles seront les répercussions de la recrudescence du conflit sur ce calendrier. Les groupes de travail servent également de mécanisme permettant d'associer les insurgés aux discussions sur les élections locales en Ukraine et la définition de leur statut dans la Constitution ukrainienne, comme le prévoit l'Ensemble de mesures, en évitant pour l'instant la question de la légitimité des représentants autoproclamés des forces rebelles.

9. Malgré la constitution de ces groupes de travail, très peu de progrès ont été accomplis au niveau de la mise en œuvre des chapitres politiques des accords de Minsk. Il est clair que la reprise des offensives par les insurgés, soutenus par la Russie, aura des conséquences négatives sur cette mise en œuvre, voire compromettra les accords de Minsk tout entiers.

10. Outre les violations permanentes de l'accord de cessez-le-feu, le profond désaccord non seulement entre les parties – l'Ukraine d'un côté, la Russie et les forces rebelles de l'autre – mais aussi en leur sein met également à rude épreuve la mise en œuvre des chapitres politiques.

11. Dans la proposition présentée aux groupes de travail constitués sous l'égide du Groupe de contact tripartite, les forces rebelles auraient proposé de conférer un contrôle total aux régions pour ce qui est des autorités de poursuite et de la police. Les autorités ukrainiennes, tant du côté du Président que du gouvernement, ont déclaré qu'une telle disposition était inacceptable car elle porterait atteinte à l'unité de l'Etat ukrainien et à l'application uniforme du droit. En lieu et place, ils ont proposé de créer des gardes municipales, ce qui donnerait aux autorités locales un certain contrôle sur les opérations locales de maintien de l'ordre dans les zones sous leur responsabilité.

12. En ce qui concerne les élections locales, l'Ensemble de mesures prévoit qu'elles se déroulent dans le respect du droit ukrainien, conformément aux normes internationales relatives aux élections démocratiques et sous l'œil d'observateurs internationaux. Le Président Porochenko continue d'affirmer que les élections locales se tiendront en octobre, à la date prévue dans la Constitution. Or, de nombreuses forces politiques ont fait valoir que les électeurs doivent d'abord savoir pour quelles autorités locales (et dotées de quels pouvoirs) ils vont voter. De leur point de vue, les paragraphes de la Constitution relatifs à la décentralisation doivent d'abord être adoptés avant d'organiser des élections locales, ce qui signifierait de reporter ces élections à 2016. De nombreux interlocuteurs ont souligné qu'il sera impossible d'organiser des élections démocratiques sous la menace des armes russes et rebelles et que de telles élections pourront uniquement

se dérouler quand la situation en matière de sécurité se sera stabilisée et que les troupes russes se seront retirées d'Ukraine, un point de vue qui suscite l'adhésion d'une grande partie de la classe politique ukrainienne, notamment le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur. Manifestement, dans la situation actuelle et si tant est que des élections aient lieu, il sera impossible que des observateurs internationaux indépendants observent leur déroulement, comme l'exigent les accords de Minsk.

13. Quatre propositions différentes ont été présentées à la Verkhovna Rada concernant l'élaboration d'un nouveau code électoral local, ce qui souligne les divergences de vues quant au système à adopter en la matière, en particulier pour l'élection des conseils locaux et régionaux. Il semble que deux de ces propositions autorisent les partis à remanier leurs listes de candidats à l'issue des élections, ce qui est contraire aux normes européennes communément admises pour la tenue d'élections démocratiques.

14. En avril 2015, la Verkhovna Rada a adopté une loi visant à reporter la mise en œuvre de la loi relative au Procureur général. Les autorités ont fait valoir que le ministère public, en particulier au niveau régional, ne réunissait pas les conditions requises pour pouvoir appliquer la loi. L'Assemblée, qui en a fait un point d'attention particulier, recommande depuis des années l'adoption et la promulgation d'une nouvelle loi sur le ministère public. Le report de la mise en œuvre de cette loi est un revers pour le processus de réforme juridique. La société civile, notamment la coalition pour un « Paquet de réformes de réanimation », avait soutenu une autre version de la loi visant à reporter la mise en œuvre de la loi relative au Procureur général qui aurait atténué certains effets négatifs. Malheureusement, elle n'a pas été prise en compte.

15. Ces derniers mois, un bras de fer largement médiatisé a opposé le Président Porochenko à son ancien allié, l'homme d'affaires milliardaire et (désormais ancien) gouverneur de Dnipropetrovsk, Igor Kolomoïsky. Le 19 mars, la Verkhovna Rada adoptait la loi sur les sociétés par actions, qui réduit le quorum de 60 % à 50 % pour les sociétés par actions détenues par l'Etat. Cette loi mettait en péril la mainmise de M. Kolomoïsky sur UkrTransNafta et UkrNafta et facilitait le remplacement des directeurs généraux de ces sociétés, considérés comme loyaux envers M. Kolomoïsky, lequel avait pu jusque-là y faire barrage. En riposte, les agents de sécurité armés d'UkrTransNafta, apparemment membres d'un bataillon de volontaires financé par M. Kolomoïsky, ont empêché le nouveau directeur général, jugé proche du Président Porochenko, de pénétrer dans les locaux de l'entreprise. Ce blocage a été publiquement soutenu par M. Kolomoïsky dans un entretien télévisé controversé. La réaction du Président Porochenko a été immédiate et il a contraint M. Kolomoïsky à démissionner de ses fonctions de gouverneur de Dnipropetrovsk le 25 mars 2015.

16. L'adoption de la loi sur les sociétés par actions et le limogeage de M. Kolomoïsky de son poste de gouverneur de Dnipropetrovsk sont souvent présentés comme un signe que les autorités souhaitent s'attaquer aux puissants oligarques ukrainiens et réduire leur influence sur la politique. Néanmoins, plusieurs interlocuteurs ont réfuté cette explication, suggérant qu'en réalité, la confrontation entre les deux hommes découlait d'un réalignement des intérêts – et d'une tentative de redistribuer les ressources – au sein de l'élite oligarque elle-même, dont les deux hommes sont des membres influents. D'autres interlocuteurs ont mis l'accent sur la place qu'occupe M. Kolomoïsky dans la société ukrainienne et ont averti que le bras de fer entre les deux hommes était loin d'être terminé et pourrait avoir des répercussions profondes sur le contexte politique national. La récente décision d'un groupe de députés de demander au Procureur général d'instruire des allégations antérieures de faits de corruption présumés visant le Président Porochenko est probablement à considérer sous ce prisme.

17. Il convient de noter que M. Kolomoïsky est largement crédité d'avoir évité la propagation de l'insurrection à Dnipropetrovsk et à Kharkiv grâce à son influence et à ses ressources considérables. Il était par ailleurs considéré comme un gouverneur compétent et le fait qu'il a financé plusieurs bataillons de volontaires partis se battre contre l'intervention militaire russe dans l'est de l'Ukraine lui a valu une réputation de vrai patriote ukrainien. Il s'est ainsi attiré le soutien massif de la population ukrainienne, outre son influence économique considérable.

18. Lors de notre visite, il était manifeste que la confrontation entre le président Porochenko et M. Kolomoïsky avait des répercussions sur le contexte politique régional à Dnipropetrovsk et à Kharkiv. Le soutien dont bénéficie le Président au sein des conseils régionaux, qui sont généralement demeurés loyaux envers M. Kolomoïsky, s'est érodé et le Président est donc de plus en plus dépendant des gouverneurs qu'il nomme et des structures centrales de l'Etat qu'il contrôle pour mettre en œuvre ses politiques. A Dnipropetrovsk et, dans une moindre mesure, à Kharkiv, cette situation aurait favorisé un rapprochement plus prononcé entre le Président Porochenko et les anciennes forces du Parti des Régions, unies dans le bloc de l'opposition.

19. Au cours de notre visite, les organisations de la société civile à Dnipropetrovsk nous ont signalé une ingérence accrue des services du gouverneur et des services secrets régionaux dans leur travail depuis la nomination du nouveau gouverneur, une tendance qui, si elle était confirmée, serait très préoccupante.

20. Lors de nos réunions avec les représentants des sièges régionaux du SBU à Dnipropetrovsk et à Kharkiv, nous avons été informés que les forces de sécurité continuent de déjouer régulièrement des tentatives des séparatistes, soutenus par les Russes, visant à exacerber les tensions dans les deux régions. Les forces de sécurité interceptent régulièrement des quantités considérables d'armes et d'explosifs. Si la plupart des armes saisies semblent liées au conflit militaire, les services de sécurité nous ont informés que, puisqu'il est facile de s'en procurer, on constate également un afflux croissant d'armes d'assaut dans les milieux criminels, ce qui est inquiétant pour la sécurité publique dans toute l'Ukraine. Nonobstant le relèvement du niveau d'alerte et le nombre accru d'arrestations de saboteurs par les services de sécurité, plusieurs actes terroristes ont eu lieu dans ces régions, notamment un attentat à la bombe lors d'un rassemblement en faveur de l'unité à Kharkiv, le 22 février 2015.

21. Le 14 mai 2015, Amnesty International a publié un rapport sur les tortures et les exécutions sommaires en Ukraine (« Breaking Bodies, Torture and Summary Killings in Eastern Ukraine »), qui décrit les actes de torture et les violations des droits de l'homme commises par les forces pro-russes et par les forces loyales à Kiev. Il rend également compte des exécutions sommaires de militaires ukrainiens par les forces pro-russes. Nous condamnons vivement ces violations des droits de l'homme commises par les deux camps, qui équivalent souvent à des crimes de guerre. Nous exhortons les autorités ukrainiennes à enquêter pleinement et en toute transparence sur toute allégation de violation des droits de l'homme et de crime de guerre visant leurs propres forces.

22. Dans son rapport, Amnesty International fait état d'allégations selon lesquelles des civils auraient été arrêtés par les deux parties au conflit à des fins d'échange de prisonniers. Nous avons entendu des allégations similaires de la part des représentants des organisations de la société civile et de la communauté internationale au cours de nos visites à Kharkiv et, dans une moindre mesure, à Dnipropetrovsk.

23. Au cours de notre visite, nous avons relevé qu'un nombre croissant de personnes était favorable à l'érection d'une frontière intérieure séparant les zones de conflit du reste de l'Ukraine de sorte à isoler la zone de conflit. Cette idée gagne également du terrain parmi les élites politiques du pays. Si elle est compréhensible au regard des attaques fréquentes menées par les forces pro-russes pour déstabiliser d'autres régions d'Ukraine, l'isolation totale de ces zones du reste du pays aurait des effets disproportionnés sur les civils qui y habitent et risquerait de rendre tout règlement durable du conflit plus difficile.

24. Le 13 février, le Président Porochenko a créé le Conseil consultatif international pour les réformes de l'Ukraine et a nommé l'ancien président géorgien Mikheil Saakashvili à sa tête. Les autres membres du Conseil consultatif sont les anciens premiers ministres Carl Bildt de Suède, Mikulas Dzurinda de Slovaquie et Andrius Kubilius de Lituanie, ainsi que les députés européens Elmar Brok et Jacek Saryus-Wolski et le professeur renommé Anders Åslund, du Peterson Institute for International Economics. Le Sénateur américain McCain a décliné l'invitation à siéger au Conseil consultatif en raison de la réglementation du Sénat américain. La plupart, sinon tous les membres du Conseil consultatif sont des membres connus du Parti populaire européen. D'aucuns craignent que cette composition politique restreinte compromette la capacité d'action potentielle du Conseil au sein de la communauté internationale.

25. Le 21 mai 2015, la Verkhovna Rada a adopté une résolution de dérogation de certaines obligations contractées au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En conséquence, le 9 juin 2015, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a reçu une notification officielle¹ de l'Ukraine l'informant que le pays dérogeait à certains droits protégés par la Convention européenne des droits de l'homme, en application de l'article 15 de ladite convention. En effet, l'article 15 permet aux parties contractantes de déroger à certaines obligations visées dans la Convention en cas d'état d'urgence, de guerre ou de tout autre danger public menaçant la vie d'une nation. Les autorités ukrainiennes ont indiqué que la dérogation, limitée à la zone dite d'opération antiterroriste, concerne certaines dispositions des articles 5, 6, 8 et 13 de la Convention. Il importe de noter que la Convention continue de s'appliquer en Ukraine et que la Cour européenne continue d'avoir compétence pour examiner les requêtes concernant l'Ukraine.

¹ <http://conventions.coe.int/treaty/Commun/ListeDeclarations.asp?PO=U&NT=005&MA=999&CV=1&NA=15&CN=999&V L=1&CM=5&CL=ENG>.

26. Le Président Porochenko a ordonné le placement de tous les bataillons de volontaires sous le commandement central de l'armée. Le 11 mars 2015, le ministre de la Défense a indiqué que tous les bataillons de volontaires relevaient désormais du commandement central ; le 29 avril, il a dû retirer ses propos et admettre que plusieurs bataillons, notamment ceux de Secteur droit, n'avaient pas encore été intégrés dans la structure centrale de commandement. Il semble que Secteur droit résiste à cette incorporation².

III. Réforme constitutionnelle

27. Plusieurs interlocuteurs ont indiqué qu'il sera difficile de constituer une majorité constitutionnelle favorable à l'ajout, dans la Constitution, d'une référence spéciale aux zones de Louhansk et de Donetsk qui ne sont pas sous le contrôle des autorités centrales de Kiev. De leur côté, la Russie et les troupes rebelles chercheraient à acquérir une autonomie politique et culturelle totale, en laissant les seules prérogatives de la défense, des affaires étrangères et de la politique monétaire aux autorités centrales. Cette situation irait bien au-delà de ce qui a été convenu à Minsk et est à juste titre inacceptable pour la plupart, sinon pour toutes les forces politiques en Ukraine.

28. Outre les entraves à la réforme constitutionnelle du fait de la guerre, il est clair que les développements politiques décrits ci-dessus compromettent le processus de réforme constitutionnelle, traditionnellement complexe. Cela étant, le Président du Parlement ukrainien, également président du groupe de travail constitutionnel établi par le Président Porochenko, a indiqué avoir bon espoir que la première série d'amendements à la Constitution soit adoptée en première lecture avant les vacances parlementaires, ce qui permettrait une adoption définitive au début de l'automne 2015.

29. A sa réunion du 13 mai 2015, le groupe de travail constitutionnel a examiné les premiers projets d'amendements aux chapitres relatifs à la décentralisation et au corps judiciaire. Sur cette base, le Président du Parlement a estimé que les deux chapitres pourraient être adoptés en première lecture le 15 juillet 2015. Les autres chapitres, notamment celui sur la répartition des pouvoirs constitutionnels, pourraient être adoptés en première lecture à l'automne 2015. Les chapitres relatifs à la répartition des pouvoirs et au système politique sont sans doute les plus délicats et les plus controversés du processus de réforme constitutionnelle. Nous avons invité instamment les autorités à faire en sorte qu'il n'y ait pas de retard indu dans l'examen et l'adoption de ces chapitres, en particulier lorsque la pression immédiate s'atténuera quelque peu après l'adoption des amendements relatifs à la décentralisation et à l'autonomie locale.

30. Les autorités ont indiqué qu'elles enverront les amendements constitutionnels à la Commission de Venise, pour avis, avant leur adoption par la Verkhovna Rada. Le Président de la Verkhovna Rada, Groysmann, a annoncé qu'il présenterait des amendements adoptés le 18 juin à la Commission de Venise le 19 juin. Nous avons l'intention de retourner en Ukraine au début de l'automne pour nous tenir au fait des nouveaux développements, en particulier en ce qui concerne le processus de réforme constitutionnelle.

² Ironiquement, le chef de Secteur droit, Dmitro Iaroch, a été nommé conseiller auprès du chef d'Etat-major des forces armées ukrainiennes par le Président Porochenko pour coordonner l'intégration des bataillons de volontaires au sein de la structure centrale de commandement.

Annexe 1 – Programme

Programme de la visite d'information à Kiev, Kharkiv et Dnipropetrovs'k (18–22 mai 2015)

Corapporteuses : Mme Mailis Reps, Estonie, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
M. Jean-Claude Mignon, France, Groupe du Parti populaire européen

Secrétariat : M. Bas Klein, Adjoint au Chef du secrétariat de la commission de suivi

Lundi 18 mai 2015

A Kiev

- 14h30 Briefing avec le Chef du Bureau du Conseil de l'Europe à Kiev (*)
- 15h45 Rencontre avec M. Volodymyr Groysman, Président de la Verkhovna Rada
- 18h00 Rencontre avec Contrôle démocratique

Mardi 19 mai 2015

A Dnipropetrovs'k

- 11h30 Table ronde sur les développements politiques et la réforme:
- Bureau régional sur les réformes de l'autonomie locale
 - Analytychna Varta (analyse de la législation, lutte contre la corruption dans les institutions publiques)
 - Ukrainskiy Zahyst ("Ukrainian Protection") (protection des droits de l'homme, bénévoles)
 - Conseil de la lutte contre la corruption et de la protection des droits de l'homme
 - Centre pour la protection des droits de l'homme
 - Comité régional des jeunes sur la protection des droits de l'homme
 - Défenseur des droits des personnes handicapées
- 13h00 Déjeuner
- 14h00 Rencontre avec le Président du Conseil régional, Yevhen Udod
- 15h30 Rencontre avec le Gouverneur régional, Valentyn Reznichenko
- 17h00 Rencontre avec le Chef du bureau local du SBU
- 18h30 Rencontre avec Svyatoslav Oliynyk, ancien vice-gouverneur de Dnipropetrovs'k

Mercredi 20 mai 2015

A Dnipropetrovs'k (suite)

- 8h30 Petit-déjeuner de travail avec Hennadiy Korban, ancien vice-gouverneur de Dnipropetrovs'k
- 10h00 Table ronde sur le conflit et ses conséquences y compris les relations entre les communautés
- Kryvyi Rih, Société de protection des droits de l'homme
 - "Gorenje", fondation caritative
 - Défenseur du peuple, ONG
 - "Sich", Groupe de défense des droits de l'homme
 - ONG "Plateforme civile de l'Ukraine"
 - Fondation caritative "Pomogaem"
 - Fondation caritative "Dopomoga Dnipra"
 - IHRC/Slavetna Sich
- 11h30 Rencontre avec le maire adjoint de Dnipropetrovs'k

13h00 *Départ pour Kharkiv en voiture*

A Kharkiv

16h30 Rencontre avec le Gouverneur régional, Ihor Rainin et le chef du bureau local du SBU

18h00 Rencontre avec le maire adjoint de Kharkiv

19h30 Rencontre avec Mykhailo Dobkin, ancien candidat à l'élection présidentielle du bloc de l'opposition

Jeudi 21 mai 2015

A Kharkiv (suite)

- 11h00 Table ronde sur les développements politiques et la réforme
- Bureau régional sur les réformes de l'autonomie locale
 - Groupe de défense des droits de l'homme, Harkiv
 - Conseil juridique international "Legiteam"
 - OPORA
 - Fondation pan-ukrainienne de l'initiative régionale
 - Alternative publique
 - Association des défenseurs ukrainiens des droits de l'homme à l'égard des comportements des fonctionnaires des services de répression (Association UMDPL)
 - « Maidan Monitoring »
- 13h30 Déjeuner de travail avec le Chef du bureau local de la mission des droits de l'homme des Nations Unies en Ukraine
- 15h00 Table ronde sur le conflit et ses conséquences y compris les relations entre les communautés
- Station Kharkiv
 - Institut de recherches sociales de Kharkiv
 - « Kharkiv avec vous »
 - « Centre pour le développement de la communauté »
 - Kharkiv Civil Forum
 - « Proliska »
 - « Alternative publique »
 - Région est de la Fondation Vydrodzhennya
 - « Ukrainskie rubezhi »
- 17h00 Rencontre avec le Président du Conseil régional, Serhiy Chernov

Vendredi 22 mai 2015

07h00 *Départ pour Kiev*

Rencontres à Kiev organisées par la Verkhovna Rada (suite)

9h00 Rencontre avec le ministre de l'Intérieur, Arsen Avakov

10h00 Rencontre avec le chef adjoint de l'administration présidentielle

(*) Rencontres organisées par le Bureau du Conseil de l'Europe à Kiev